

Vingt-quatrième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Si 27, 30 – 28, 7 ; Rm 14, 7-9 ; Mt 18, 21-35

L'enseignement de Jésus sur le pardon, contenu dans la parabole dite du serviteur impitoyable, n'est pas absolument nouveau. La première lecture en est un témoignage éloquent : 190 ans environ avant Jésus, Ben Sirac le Sage invitait à la cohérence : une qualité fondamentale qu'il ne serait sans doute pas inutile de remettre en honneur, peut-être même de redécouvrir, pour s'affranchir du subjectivisme qui, aujourd'hui, prétend justifier sincérités successives et comportements contradictoires, avec tout leur cortège de compromissions, de volte-face et de reniements : « L'homme qui se venge éprouvera la vengeance du Seigneur ; celui-ci tiendra un compte rigoureux de ses péchés. Pardonne à ton prochain le tort qu'il t'a fait ; alors, à ta prière, tes péchés seront remis. Si un homme nourrit de la colère contre un autre homme, comment peut-il demander à Dieu la guérison ? S'il n'a pas de pitié pour un homme, son semblable, comment peut-il supplier pour ses propres fautes ? » Tout cela est du simple bon sens, une logique élémentaire. Et pourtant...

La parabole de Jésus nous invite à aller plus loin. Commençons par un peu d'histoire économique : Au temps de Jésus, et dans tout l'Empire romain, le talent était une mesure de poids, équivalant approximativement à 34 de nos kilogrammes. Et, lorsqu'il s'agissait de monnaie, c'était le poids du métal ou de l'alliage dans lequel était fabriquée la monnaie.

Quant au denier, traduit ici par « pièce d'argent », comme nous le confirme la parabole des ouvriers de la onzième heure, c'était le SMIC de l'époque, le salaire journalier habituel d'un ouvrier agricole. On sait qu'une année de travail représentait deux cent cinquante journées. Le denier représentait un six millième de talent. Autrement dit, un talent valait six mille deniers, et il aurait donc fallu travailler près de vingt-quatre années pour gagner un seul talent !

La dette du premier serviteur envers le roi (dix mille talents ou soixante millions de deniers) représente donc 240.000 années du travail d'un ouvrier agricole ; alors que la dette de son compagnon, son égal, n'en représente que trois mois.

Le début de la parabole se situe sur le plan de la justice : « Un roi voulut régler ses comptes avec ses serviteurs... » Mais immédiatement, dès le premier débiteur, le récit "bascule", peut-on dire, sur le plan de la miséricorde : « Prends patience envers

moi et je te rembourserai tout. » Le roi n'est pas dupe : nul délai supplémentaire n'y pourra faire : il ne sera jamais remboursé. « Saisi de pitié, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette. » Peut-on imaginer une telle libération, un tel soulagement, une telle joie ? Mais non : « En sortant, le serviteur trouva un de ses compagnons, qui lui devait cent pièces d'argent », en fait, quasiment rien ! Il lui saute au cou, non pour lui faire partager sa joie mais pour l'étrangler, en disant : « Rembourse ta dette ! » Jésus reprend exactement les mêmes termes utilisés précédemment : « Prends patience envers moi, et je te rembourserai. » Mais l'autre refusa. Alors le maître le fit appeler : « Serviteur mauvais ! Je t'avais remis toute cette dette parce que tu m'avais supplié. Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ? » Et, dans sa colère, il le livra au bourreau. La morale est sauve et l'on pourrait être tenté de s'arrêter là... Ce serait passer à côté de l'essentiel ; une parabole n'est pas un simple conte philosophique. La conclusion de Jésus en situe la portée à un tout autre niveau : « C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère de tout son cœur. » Autrement dit, pour un disciple du Christ, le pardon n'est pas facultatif ; il est même la condition *sine qua non* de son salut. Pierre, avec son pardon renouvelé sept fois par jour, pense être généreux, et il faut bien reconnaître que ce n'est déjà pas si mal ! Mais Jésus ne s'en tient pas là. Comme son Père, il ne sait pas compter ; plus exactement, il ne veut pas compter : sa miséricorde ne connaît pas de limites et il entend bien nous entraîner sur cette voie royale. Mais ! . . .

Deux questions, parmi beaucoup d'autres, se posent.

- 1 – Doit-on et peut-on tout pardonner ?
- 2 – La miséricorde dispense-t-elle des exigences de la justice ?

- 1 – Doit-on et peut-on tout pardonner ?

Dix mille talents : le montant de la dette est considérable, au point d'en être invraisemblable. Mais il ne s'agit pas d'une erreur de Jésus. Dieu ne sait ni ne veut compter, mesurer ; et il nous appelle à la même générosité. L'amour – dont la miséricorde est la manifestation privilégiée – ne sait pas mettre de limites. L'expérience, pourtant, montre qu'il y a tout de même des pardons qui dépassent les capacités de la nature humaine. De même que les témoignages ne manquent pas – ils surabondent, même – de pardons héroïques qui manifestent avec évidence que la capacité de pardonner est bien un don de Dieu, une participation et une manifestation de sa propre miséricorde. Il est donc essentiel de ne pas confondre avoir du mal à pardonner, ou même se sentir incapable de pardonner, et refuser de pardonner. « Rancune et colère, voilà des choses abominables où le pécheur s'obstine », dit Ben Sirac. Cette obstination réfléchie, lucide, déterminée a le redoutable pouvoir de priver Dieu lui-même de sa capacité d'exercer sa miséricorde. Il en va tout autrement de l'humble aveu de celui qui se reconnaît incapable de pardonner : « Seigneur, je sais que tu attends de moi tel pardon ; je voudrais bien mais je ne peux pas : alors accorde-moi cette grâce du pardon. » Il peut même arriver

que ce soit encore trop difficile, que l'on ne puisse que demander la grâce du désir du pardon : ce n'est pas encore le pardon, mais c'est un premier pas sur le chemin toujours douloureux qui y mène.

2 – La miséricorde dispense-t-elle des exigences de la justice ?

Voici ce qu'écrivait saint Jean-Paul II, dans son encyclique « Dives in misericordia » : « Le Christ souligne avec insistance la nécessité de pardonner aux autres : lorsque Pierre lui demande combien de fois il devrait pardonner à son prochain, il lui indique le chiffre symbolique de "soixante-dix fois sept fois" (n° 131), voulant lui montrer ainsi qu'il devrait savoir pardonner à tous et toujours. Il est évident qu'une exigence aussi généreuse de pardon n'annule pas les exigences objectives de la justice. La justice bien comprise constitue pour ainsi dire le but du pardon. Dans aucun passage du message évangélique, le pardon, ni même la miséricorde qui en est la source, ne signifient indulgence envers le mal, envers le scandale, envers le tort causé ou les offenses. En chaque cas, la réparation du mal et du scandale, le dédommagement du tort causé, la satisfaction de l'offense sont conditions du pardon. » (1980, Dives in misericordia, n° 14)

Précisons tout de même que saint Jean-Paul II parle ici du pardon reçu, mais qu'aucun refus de réparation ou de satisfaction ne saurait légitimer le refus d'accorder le pardon, de même que le refus d'accepter le pardon n'enlève rien à la valeur du pardon offert.

Seigneur, tu es ce Roi généreux qui, par pure miséricorde, nous remets la dette incalculable de notre péché, chaque fois que nous implorons ton pardon. Sois béni ! Apprends-nous à pardonner à ceux qui nous ont offensés comme tu nous pardonnes. Accorde-nous une conscience toujours plus vive de ton amour : qu'après avoir été les bénéficiaires privilégiés de ta miséricorde, nous en devenions les témoins et les instruments auprès de ceux qui ne te connaissent pas.